

## Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :  
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Garderie du Domaine Inc.		Date d'inspection Le 09 décembre 2025	
Nom de l'établissement Garderie du Domaine 2 Inc.		Numéro de permis 2017876	
Adresse 100 avenue Fraser Edmundston NB E3V 1Z8		Numéro de téléphone (506) 735-1619	
Type de permis Garderie éducative à temps plein	Nombre maximal d'enfants 35		Âges des enfants PRÉSCOLAIRE ÂGE SCOLAIRE
Personnel SGE Pascale Dumont-Levesque	Titre du poste Mentor en assurance de la qualité		
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives 21 Les activités quotidiennes de l'établissement agréé sont délibérément planifiées et documentées et elles répondent aux aptitudes, aux besoins et aux intérêts de chaque enfant.	Règlement 21	Date limite pour être conforme 19 déc. 2025	Date d'attestation de la conformité
Commentaires: Une planification des activités après-classe doit accompagner les journées pédagogiques. La documentation requise pour les deux prochaines journées pédagogiques me sera envoyée par courriel.			

Commentaires généraux
<p>Lors de ma visite non planifiée en après-midi, j'observe la conformité pour le ratio de tous les groupes d'âge présent. Les éléments suivants sont observés durant ma visite :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les exigences d'affichage sont : la routine quotidienne, le menu pour les collations et du dîner, les procédures d'évacuation, le nom et le numéro de téléphone pour les personnes contact, les allergies constituant un danger de mort, le permis et les derniers rapports d'inspection.</li> <li>- Désignation : La majorité des éducatrices concernées ont complétés ou sont entrain de finir les 10hrs de développement professionnel, le 10hrs doit être atteint avec la date d'expiration du permis soit en mars 2026.</li> <li>- La planification des activités ...</li> <li>- Mise à jour de l'information dans les dossiers pour les membres du personnel.</li> </ul> <p>Observation de la sieste, du lavage des mains, de l'accueil des enfants d'âge scolaire et de la collation fournie par la garderie (breton et guacamole).</p> <p>Les enfants de 3 ans vont à l'extérieur.</p>

original signé par Pascale Dumont-Levesque Signature Personnel, Service de garderie éducative	Le 09 décembre 2025 Date
original signé par Isabelle Cyr Signature de l'exploitant ou de la personne désignée	Le 09 décembre 2025 Date

"Par la présente, j'accuse réception d'un exemplaire de ce rapport"